

Solid'ARTÉ

L'art est un métier

ASSOCIATION RECONNUE D'INTERET GENERAL

Présentation

Solid'Arté est une association fondée en 1993.

Notre mission : accompagner la professionnalisation dans les métiers artistiques et culturels.

Notre action s'appuie sur l'information et le conseil.

Acteur de l'entrepreneuriat culturel et créatif, nous défendons la place de l'artiste et l'importance économique de la dimension culturelle en Auvergne-Rhône-Alpes.

41, rue Pierre Dupont. 69001 Lyon / 04 72 08 00 34 / solidarte@gmail.com

BULLETIN D'ADHESION

SERVICES

Journées d'information / intervenants professionnels / Collectifs / Participation au réseau / Ressource documentaire / Rendez-vous conseil*

Accès aux ateliers d'artistes / Exposer à la Menuiserie

Visibilité sur notre site internet / Parution sur notre page Facebook de vos expositions, spectacles, concerts...

**les rendez-vous conseils sont ouverts aux adhérents contre une participation forfaitaire de 20 euros par rendez-vous d'1 h, ou un forfait de 50 € pour 3 rendez-vous maximum*

Pour l'ensemble des services présentés, l'association Solid'Arté ne bénéficie d'aucune subvention des collectivités

CONTRIBUEZ A LA VIE ASSOCIATIVE DE SOLID'ARTE !

Merci de remplir ce bulletin, de le joindre à votre règlement par chèque à l'ordre de Solid'arté et de le renvoyer à
Solid'Arté, 41 rue Pierre Dupont, 69001 Lyon

- Adhésion individuelle :** 15 euros
- Adhésion personne morale :** 50 euros
- Adhésion de soutien* :** 100 euros

**l'adhésion de soutien est un acte volontaire qui n'entraîne aucune différence de droit au sein de l'association, il témoigne de l'attachement aux valeurs associatives et culturelles.*

Solid'Arté est une association reconnue d'intérêt général :
vos dons et cotisations sont déductibles des impôts à hauteur de 66%

Votre Collège d'appartenance :

- Conseil d'artistes :** tout artiste professionnel
- Utilisateurs :** usagers / utilisateurs du lieu-ressources, personnes morales, porteurs de projet, entrepreneurs culturels ...

Extraits des statuts :

- En cas de difficulté portant sur la désignation du sous-collège dont dépend un adhérent, le Conseil d'Administration a le pouvoir d'arbitrage pour désigner le sous-collège d'appartenance.
- Concernant la Composition du Conseil d'Administration :
Membres actifs : 12 au maximum, issus des sous-collèges « Conseil d'Artistes » et « Utilisateurs ».
Les membres du sous-collège « Utilisateurs » ne peuvent pas être supérieurs en nombre aux membres du sous-collège « Conseil d'Artistes », dans le cas où il y aurait moins de 6 représentants de ce dernier.

NOM :

.....

Prénom :

.....

Nom de la structure* :

.....

Fonction* :

.....

Secteur d'activité ou discipline artistique :

.....

Adresse postale :

.....

Téléphone :

.....

Courriel :

.....

** dans le cas d'une adhésion personne morale*

Solid'ARTÉ
L'art est un métier

Date :

Signature :